

Monsieur le président de l'Assemblée interjurassienne
[[Dick Marty](#)]

Madame la présidente du gouvernement de la République et
canton du Jura [[Nathalie Barthoulot](#)]

Cher Jean-Claude Gerber¹

Mesdames et Messieurs membres des autorités cantonales et
communales de nos deux cantons

Mesdames et Messieurs

Pour nous toutes et tous, participer à la rencontre de ce soir est
un privilège. Que celles et ceux qui l'ont conçue et organisée en
soient chaleureusement remerciés !

Un privilège que de nous retrouver dans le beau cadre du Châ-
teau de Miécourt², fier témoin de l'histoire multiséculaire du
Jura et dont prend grand soin une fondation aussi compétente
que dévouée.

Un privilège encore que de nous réunir sous l'égide de
l'Assemblée interjurassienne, dont nous estimons vivement la
précieuse contribution à l'histoire récente de nos deux cantons.

Un privilège, finalement, que d'être ensemble avec vous, Mon-
sieur Gerber, pour honorer l'immense et merveilleux travail qui
a été le vôtre et que vous nous offrez avec le livre « Papillons
du Jura » ainsi que la magnifique exposition³ qui l'accompagne.

Nous le savons, Madame la présidente du gouvernement, les
relations entre nos deux cantons sont un peu tendues présen-
tement.

Nous nous approchons de la dernière échéance démocratique
du long processus qui doit résoudre politiquement la Question
jurassienne.

¹ Pour une brève présentation de son ouvrage, lire : <https://www.papillonsdujura.ch/livre>

² Voir le site de la fondation qui en prend soin : <http://www.facmi.ch/>

³ Exposition au château : <http://www.facmi.ch/default.asp?MenuID=16187&PageID=11792>

Pour nos gouvernements, c'est là un moment crucial et nos intérêts respectifs ainsi que nos points de vue sont divergents.

Mais la décision qui sera rendue n'est pas de notre ressort. Seuls les citoyennes et citoyens de Moutier auront le dernier mot. Les autorités de nos deux cantons s'en remettent à eux.

Elles se sont engagées à respecter pleinement et à mettre en œuvre soigneusement la décision qui sera rendue le 18 juin.

Je disais « un peu » tendues. Car cette tension, pour palpable soit-elle, est avant tout celle des militantes et militants engagés, celles des responsables politiques mobilisés, celle des institutions concernées.

Les populations de nos deux cantons ne sont pas indifférentes à l'enjeu, loin de là, mais elles l'abordent avec une relative distance, je dirais même avec une certaine bienveillance.

Chacune et chacun est conscient qu'il faut bien maintenant trouver une issue. Au soir du dimanche 18 juin, il y aura inévitablement des heureux et des malheureux, des gagnants et des perdants – c'est la loi de la démocratie.

Dans la tradition démocratique suisse, presque toujours, gagnants et perdants se respectent mutuellement.

Je crois pouvoir affirmer qu'il en sera ainsi après les votations communales qui, cet été dans le Jura bernois, viendront parachever le processus de règlement de la Question jurassienne sur lequel nos cantons se sont mis d'accord.

Nous devons être reconnaissants qu'il en soit ainsi. Et une part de cette reconnaissance, Monsieur le président de l'AIJ, nous la devons à votre assemblée, dont la mission tire à sa fin.

Les relations entre le jeune canton du Jura et le vieux canton de Berne étaient difficiles, marquées par une absence de confiance réciproque qui rendait stérile le dialogue institutionnel et alimentait une sourde hostilité.

À force de patience, de doigté, de constance aussi dans l'effort, l'AIJ est parvenue à placer au cœur du conflit jurassien une culture du dialogue.

Sans elle, nos deux cantons auraient éprouvé mille peines à résoudre ce conflit et la paix confédérale serait demeurée troublée longtemps encore.

Comme souvent dans l'histoire de la Suisse, la résolution d'un conflit entre Confédérés est rendue possible par l'invention d'un compromis.

Le génie du compromis, même quand il n'est pas entièrement convaincant sur le fond, c'est qu'il oblige toutes les parties à renoncer à quelque chose au nom d'un intérêt commun supérieur.

Pour une bonne part grâce à l'AIJ, grâce aussi aux efforts de très nombreuses personnalités de bonne volonté, nous sommes arrivés aujourd'hui à un compromis historique, qui est soutenu par les populations de nos deux cantons.

Sachons nous en réjouir et tourner bientôt nos regards vers l'avenir !

Il y a, j'en suis convaincu, tant de champs d'action dans lesquels nos cantons pourraient travailler ensemble, mieux qu'ils ne le font présentement ; tant de chances que nos populations nous appellent à saisir ; tant de défis, voire de périls, que nos concitoyens attendent de voir relevés par leurs autorités.

C'est là que votre démarche, Monsieur Gerber, est exemplaire pour nous ; admirable quand on contemple la qualité de votre œuvre, oui, mais aussi inspirante à de nombreux égards.

Parlant des papillons, vous dites justement que « le but est de les faire connaître ; quand on connaît, on protège ».

Si les papillons pouvaient parler, ils nous diraient, j'en suis certain, leur bonheur et leur reconnaissance d'être montrés avec toute la science et le soin qui sont les vôtres, dans une démarche qui touche à l'art.

Permettez-moi de vous en féliciter chaleureusement et de souhaiter que votre travail porte longtemps encore de si beaux fruits.

Cette démarche de connaissance doit être en première place aussi dans l'exercice de la responsabilité politique.

Bien sûr, afin de protéger notre environnement – trop de nuisance générées par l'être humain en menacent l'intégrité, la beauté.

Par légèreté coupable, nous oublions que nous partageons la nature avec d'autres espèces et que nous n'avons pas le droit de disposer de leur espace vital sans conscience ni respect.

Mais également afin de préserver la qualité des sociétés humaines.

Trop souvent, par passion ou méconnaissance, sont rendues des décisions qui menacent la dignité humaine, font souffrir des groupes de population ou provoquent des conflits néfastes.

À une autre échelle bien sûr que celui des lépidoptères, l'univers humain est lui aussi éphémère. Nos constructions sociales sont vouées à disparaître.

Et il n'y a qu'une manière d'en prendre soin : prolonger l'effort de la connaissance par la recherche de la coexistence, de la concorde.

C'est dans cet esprit que l'AIJ, à quatorze reprises, a décerné son prix interjurassien pour travaux scientifiques, historiques ou autres réalisations d'envergure. Démarche ô combien pertinente, qui a elle aussi contribué au rayonnement de notre région.

Il serait dommage – et ce sera là ma conclusion toute personnelle, le Conseil-exécutif bernois n'y ayant point réfléchi encore – que la tradition de ce prix interjurassien disparaisse avec la fin des travaux de l'AIJ.

Je me permets donc de suggérer que nous réfléchissions, une fois les votations communales attendues derrière nous, à l'éventualité de perpétuer cette tradition.

Les deux gouvernements cantonaux pourraient, selon des modalités à définir, conférer ce qui s'appellerait peut-être le *Prix interjurassien de la concorde*, rendant hommage à des démarches, à des travaux qui allient effort de connaissance, mise en évidence de la beauté et quête d'une coexistence respectueuse.

Mais ce n'est là qu'une idée. Pour l'heure, fêtons sans retenue le lauréat du Prix 2016 de l'Assemblée interjurassienne et laissons-nous émerveiller par la qualité de son œuvre !

* * * * *